

# Mode d'emploi pour les mises à disposition de données associatives faune/flore en Alsace

# QUI PEUT FORMULER UNE DEMANDE DE DONNÉES AUPRÈS D'ODONAT GRAND EST?

Les organismes et administrations publiques, les collectivités, les bureaux d'étude, les associations de protection de la nature peuvent faire une demande motivée.

## QUEL TYPE DE DONNÉES PEUT-ON OBTENIR LORSQUE L'ON S'ADRESSE À ODONAT GRAND EST?

En tant qu'animateur de réseau, ODONAT Grand Est favorise la collecte et le traitement des données recueillies par les spécialistes au sein de ses associations fédérées en Alsace, afin de faciliter leur diffusion et d'optimiser leur utilisation.

### ODONAT Grand Est ne possède aucune donnée en propre, ces dernières demeurant propriété de chaque association spécialisée.

ODONAT Grand Est a donc pour but de faciliter les démarches d'obtention de données associatives en limitant le nombre d'interlocuteurs pour le demandeur.

Toute demande de données doit donc être formulée auprès d'ODONAT Grand Est, qui centralise la demande, puis consulte ses associations partenaires susceptibles de détenir des données sur le territoire interrogé.

En fonction des groupes taxinomiques, des habitats ou des problématiques concernés par la demande, ODONAT Grand Est assurera la consultation des associations partenaires suivantes :



✓ Association pour l'Etude et la Protection des Amphibiens et Reptiles d'Alsace (BUFO), pour l'obtention des données relatives à l'herpétofaune,

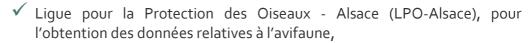


✓ Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA), pour l'obtention des données relatives à la mammalofaune,



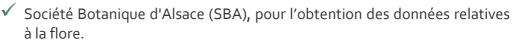
 Association pour l'Etude et la Protection des Insectes (Imago), pour l'obtention des données relatives aux papillons, aux odonates et aux orthoptères,













Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA), pour l'obtention de propositions et de recommandations de gestion, au vu des enjeux de conservation des habitats identifiés dans le secteur à partir des informations disponibles concernant le réseau régional des sites protégés et gérés par le CSA sur le territoire interrogé,

✓ Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar (SHNEC), pour l'obtention des données malacologiques et/ou d'avertissements d'enjeux sur ce groupe.

#### QUE PEUT-ON OBTENIR EN RÉPONSE À UNE DEMANDE?

3.1. LA LOCALISATION DE PRÉSENCE DES ESPÈCES (FORMAT SIG) D'APRÈS LES DONNÉES DU RÉSEAU ASSOCIATIF (DONNÉES NON-EXHAUSTIVES SUR LE SITE), À UNE PRÉCISION DE LA MAILLE KILOMÉTRIQUE POUR LA FAUNE

Les espèces patrimoniales des groupes Amphibiens, Reptiles, Oiseaux, Mammifères bénéficieront d'un commentaire d'expert lorsque cela est nécessaire qui complète la couche SIG de présence des espèces. Les informations fournies dans les tableaux d'informations complémentaires de données sont listées ci-dessous :

- ✓ N° taxinomique
- ✓ Nom vernaculaire
- ✓ Nom scientifique
- ✓ Patrimonialité
- Statut protection nationale
- Statut protection DO / DHFF
- ✓ Statut Liste Rouge Alsace
- ✓ Biotope(s) reproduction
- ✓ Biotope(s) alimentation
- Biotope(s) hivernage
- ✓ Commentaire (non développé)

- 3.2. LES DONNÉES BRUTES DE LA FLORE, EXTRAITES DES BASES DE DONNÉES BRUNFELS ET PROHERBARIO GÉRÉES PAR LA SBA.
- 3.3. LA LOCALISATION DES SITES PROTÉGÉS ET GÉRÉS PAR LE CONSERVATOIRE DES SITES ALSACIENS AU SEIN DU TERRITOIRE D'ÉTUDE OU À PROXIMITÉ IMMÉDIATE, AINSI QU'UNE LISTE DES ESPÈCES SIGNALÉES SUR CES SITES.

Les éléments extraits des bases de données des associations spécialisées sur le territoire d'étude comprendront nécessairement la liste complète des espèces recensées (non patrimoniales et patrimoniales), à partir d'une zone définie par les experts de chacune des associations. La zone définie comprendra la zone d'étude fournie lors de la demande, ainsi qu'une zone tampon autour du projet.

- 3.4. Une carte de localisation de la zone du secteur au sein des régions naturelles du Grand est
- 3.5. LA LISTE DES ESPÈCES FAUNE POTENTIELLES DU SECTEUR BIOGÉOGRAPHIQUE DE LA ZONE D'ÉTUDE.

Cette liste est construite à partir de la base faune-alsace. Elle rassemble l'ensemble des taxons ayant déjà contacté au moins une fois dans la région naturelle comprenant le projet.

#### CRITÈRES DE SÉLECTION DES DONNÉES

Une zone tampon autour du projet est appliquée pour toute demande. La taille de cette zone varie en fonction du groupe taxinomique comme suit :

Groupe taxinomique		Taille de la zone tampon (en maille 1x1km)
Faune	Amphibiens/Reptiles	1km
	Insectes	1km
	Oiseaux	2km
	Mammifères terrestres	2km
	Mammifères - Chiroptères	5km
	Mollusques	1km
Flore		100M
Sites gérés par le CSA		1

Si la taille du projet est très étendue, ces tailles de zones tampon pourront être modifiées sur initiative des associations uniquement.

L'objectif est ici de fournir la vision la plus complète de la biodiversité connue sur un territoire donné et pouvant être impacté par un projet.

#### COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE DONNÉES ?

Les demandes de données sont à formuler directement à ODONAT Grand Est via le formulaire en ligne sur le site d'ODONAT Grand Est :

https://www.odonat-grandest.fr/les-donnees-naturalistes-dans-le-grand-est

Votre demande est directement transmise par mail à ODONAT Grand Est

Une fois la demande transmise, un devis vous est envoyé dans un délai d'environ 15 jours (sauf exception).

Le réseau ODONAT Grand Est se réserve le droit de ne pas répondre à une demande de données, notamment si la demande est mal formulée ou si la demande porte sur un projet ou une étude contraire à l'éthique des associations naturalistes et de protection de la nature.

En cas d'acceptation du devis, le demandeur recevra par mail une convention, qui sera à retourner dûment signée pour valider définitivement la demande.

Important : aucun élément de réponse ne sera envoyé avant réception des conventions signées.

#### 6 QUEL EST LE COÛT D'OBTENTION DES DONNÉES ASSOCIATIVES ?

Pour la mise à disposition des données associatives, une contribution est demandée pour couvrir les frais liés au travail de mise à disposition des données, à savoir :

- la gestion des données : saisie, archivage, validation, etc. ; (uniquement pour la SBA et le CSA)
- la recherche et l'extraction des données présentes dans les bases, la bibliographie (sens large) et les autres sources d'informations éventuelles (personnes ressources, collections, etc.);
- le traitement et la présentation des données
- l'analyse d'experts par le biais de la rédaction du commentaire relatifs aux données patrimoniales ;
- les frais divers (le fonctionnement, le secrétariat, l'amortissement, etc.).

Le devis final est estimé selon le temps de travail nécessaire pour répondre à la demande pour chacune des associations.

Association	Base tarifaire
BUFO	Coût journalier d'un chargé de mission scientifique : 450€
CSA	Coût journalier d'un chargé de mission scientifique : 450€
GEPMA	Coût journalier d'un chargé de mission scientifique : 450€
LPO	Coût journalier d'un chargé de mission scientifique : 480€
IMAGO	Forfait de 50€ par demande pour traitement des données sauf exception
SBA	Base forfaitaire de gestion + tarif fonction du nombre de données

Association	Base tarifaire
SHNEC	Coût journalier d'un chargé de mission scientifique : 450€
ODONAT	Base forfaitaire de 1 125€ comprenant le traitement SIG, la coordination de la demande et l'homogénéisation des informations envoyées.

Si le territoire d'étude comporte des sites gérés par le Conservatoire des Sites Alsaciens, et que l'étude concernée peut profiter de l'expérience de l'association, le CSA pourra être associé (rencontre sur le terrain ou réunion d'échanges d'information entre le maitre d'ouvrage et le CSA). Ces démarches sont entièrement à l'initiative du demandeur.

A noter : Le coût lié à la mise à disposition des données est très variable en fonction de la connaissance accumulée sur le territoire concerné. Aucune estimation ne peut être réalisée sans consultation de l'ensemble des bases de données associatives.